

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE 10 NOVEMBRE 2015

Accueil et présentation (tour de table)

M. LEMAU directeur de l'école, président du Conseil

Secrétaire : M. CAYROL (parent)

Présents : M. VAN DEN EYNDE (DEE) et Mme PERON-FOLLIC (Responsable Education et Loisirs),

Parents élus : M. CAYROL, M. BOCHEREAU, Mmes MORNE, GLORIA, LE DUFF, GUILLEUX

Enseignants : Mmes ROUVIERE, MOREL (en remplacement de Mme CADJET en congé), SCHROTMANN et Mrs HALDAR, LE NEEL

Absence excusée : Mme LE SAINT (IEN), M. DEBROISE (Kerveiza), Mme DAUNIS (élue municipale)

M. PIQUEMAL, Mme RIFFARD et Mme BAUGE (enseignants)

Remerciement aux traducteurs en langue des signes présents.

M. LEMAU regrette l'absence d' élu municipal aux Conseils d'Ecole en 2015 (mars, juin et novembre).

Présentation de M. Cotard Arnaud (nouveau concierge) et remerciements à Chantal pour l'intérim depuis le départ de Joël GUILLET (nous répondrons ultérieurement à la question des parents à ce sujet).

1- Compétences du Conseil d'École

Organisation et fonctionnement des écoles élémentaires

Art. 17. - Dans chaque école est institué un conseil d'école (modifié par le décret du 4 / 11 / 2013)

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur de l'école, président ;
- Le maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école (Mme MARCON-GUITTON, psychologue scolaire)
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'Éducation ;
- Le délégué départemental de l'Éducation nationale chargé de visiter l'école.
- L'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

Les personnels du réseau d'aides spécialisées ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmières scolaires, les assistantes sociales

Les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Art. 18 (modifié par le décret du 4 / 11 / 2013).

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

- a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
 - d) Les activités périscolaires;
 - e) La restauration scolaire;
 - f) L'hygiène scolaire;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
- 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;
- 6° Donne son accord:
- a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#) ;
 - b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L.401-4](#).
- 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

Art. 20. - A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

→ Mise en ligne du compte-rendu sur le blog de l'école

2- Résultat des élections des Représentants des Parents d'élèves élus

Sur 253 inscrits, 90 votants soit 35,57 % de participation (46,3 % de participation en 2014)

Résultat : 82 suffrages exprimés pour la liste FCPE (6 Titulaires et 6 suppléants)

Sont élus Mesdames Guilleux, Gloria, Monsimier, Morne, Grenier, Le Duff, Dameron, Vouloir, Chérel et Messieurs Le Goff, Bochereau, Cayrol

Il a été noté que la classe LSF n'est pas représentée. L'information a pourtant été transmise aux parents.

M. LEMAU rappelle aux membres élus qu'ils sont élus comme représentants des autres parents d'élèves. En ce sens, le Conseil d'Ecole n'est pas l'instance appropriée pour régler une question personnelle qui concernerait un membre de ce Conseil.

3- Rentrée 2015

EFFECTIF :

L'effectif est passé de 128 élèves en 2014-2015 à 159 élèves répartis en 7 classes : 25 CP, 21 CP/CE1, 25 CE1, 4 CE1/CE2 LSF, 27 CE2, 28 CM1/CM2 et 29 CM1/CM2.

D'autre part, les prévisions 2016 (départ de 27 CM2 et arrivée de 46 Grande Section) laissent à penser l'ouverture conditionnelle d'une classe l'année prochaine.

PERSONNEL

9 enseignants dont le directeur déchargé de classe à temps plein (Directeur associé) + 2 AVS

classe LSF : une enseignante + 1 AVS

Pour les élèves en difficulté, à la demande conjointe des enseignants et de la famille, la psychologue scolaire (Mme MARCON-GUITTON) peut intervenir. L'école ne bénéficie pas des autres membres du RASED.

Jean-Claude Magnant (ETAPS ville) intervient en sport le lundi, mercredi et jeudi auprès de toutes les classes, les enfants de CE1/CE2 LSF font EPS avec la classe de CP/CE1 de Mme CADIET et de CE2 de Mme RIFFARD.

Madame PERON-FOLLIC est la responsable du temps du midi et est entourée d'une équipe d'animateurs.

Elle est aussi responsable du temps du CALM.

Par ailleurs, l'école a un nouveau concierge en la personne de Arnaud Cotard. Il s'occupe des petits travaux de l'école et d'une partie du nettoyage de l'école (cours de maternelle et élémentaire, abords de l'école, toilettes, gymnase) et assure la traversée matin, midi et soir de la rue de Châteaugiron.

Question des parents : Pourquoi il n'y a plus d'agent de circulation rue de Châteaugiron ? Pourquoi ce rôle est-il assuré par la remplaçante de Joël ? Sachant que l'entrée de l'école n'est pas très sécurisé, comme cela a d'ailleurs été rappelé lors de la réunion de rentrée. Le rôle que tenait Joël était important surtout le matin quand les

voitures entrent et sortent en même temps que les piétons, que le trottoir est peu large. M. Van Den Eynde précise que la Police Municipale a recentré sa mission (et cela de manière générale à Rennes) et de ce fait n'octroie plus de personnel à ce poste cette année. C'est donc maintenant au concierge d'assurer la traversée de la rue de Châteaugiron, qui est jugée, à juste titre, plus à risque que l'entrée dans le parking.

Concernant la sécurité du parking, M. Van Den Eynde rappelle que l'école est la seule de Rennes où les voitures sont acceptées dans l'enceinte de l'établissement. S'il est établi qu'un risque existe sur la circulation entre les personnes à pied, à vélo ou à voiture, cet accès au parking pourrait être interdit par la municipalité. M. Van Den Eynde rappelle donc aux parents d'être disciplinés...

Les Parents d'Elèves regrettent que la responsabilité de cet état de fait incombe aux parents des élèves. Si un risque existe, il faut le traiter de concert...

Autres personnels municipaux : trois autres personnes sont en charge du nettoyage et de la propreté des locaux.

ORGANISATION DES APPRENTISSAGES

Chaque enseignant a sa classe, sauf dans le cas des échanges de service.

Activité Pédagogique Complémentaire : principes et mise en place (jours et heures)

Dans ce cadre, un dispositif d'aide aux élèves a été mis en place depuis fin septembre. Une heure supplémentaire est répartie sur la semaine. Cette heure est incluse dans le temps de service des enseignants. En fonction des besoins des élèves, des compétences travaillées, les élèves par petit groupe sont pris une à deux fois / semaine sur une durée déterminée. Pour cette aide, les parents doivent donner leur accord écrit. Dans ce cadre, des activités pourront être mises en place en lien avec le Projet d'Ecole : Conseil d'élèves (délégués élus), Chorale (Au sujet de la Chorale, devant l'engouement suscité par cette activité, la création d'un second groupe est étudiée)

questions des parents : Les parents sont inquiets de l'impact du calendrier scolaire : 12 semaines de classe sont prévues entre les vacances de printemps et les vacances d'été, ce qui est très long. Comment les parents peuvent faire remonter cette inquiétude? Est-il prévu d'évaluer l'impact sur la fatigue des enfants et les difficultés de concentration ? Des aménagements sont-ils possibles localement (sorties, projets...?)

==> Question qui ne relève pas d'une décision de l'école.

Extrait du site du Ministère : « Najat Vallaud-Belkacem a présenté, jeudi 2 avril 2015, le projet de calendrier scolaire pour les années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 qui sera soumis au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le vendredi 10 avril 2015. Ce calendrier est le fruit d'un travail interministériel approfondi associant les ministères chargés de l'intérieur, des transports, du tourisme et de l'agriculture. Il a été discuté avec 55 organisations représentatives des acteurs intéressés par le calendrier scolaire [...] Ce projet s'efforce, dans le cadre fixé par la loi, de respecter au mieux sur l'année l'alternance entre périodes de travail et périodes de repos afin de garantir des conditions de réussite pour tous les élèves. Il apporte également des réponses aux difficultés identifiées depuis longtemps. »

Comme souvent, cette dernière période de l'année est longue et il est difficile d'évaluer la fatigue des enfants uniquement sous cet angle. Les enseignants seront vigilants durant cette période aux difficultés de concentration des élèves.

Il n'est pas certain qu'une sortie (voyage) soit un gain pour les élèves en terme de concentration et de fatigue.

La dernière période permet aussi de finaliser les projets de l'année en vue de préparer la fête d'école.

MOYENS MATÉRIELS

Sept salles de classe. Quatre classes sont équipées d'un TNI. M. Van Den Eynde rappelle que les TNI sont achetées par la ville mais que leur attribution aux écoles est décidée par l'IEN.

salle informatique : salle avec 12 postes fixes + un ordinateur par classe

BCD : la ville de Rennes fournit une sélection de livres en complément de ceux de l'école. L'école est abonnée à plusieurs périodiques. Merci aux parents donateurs de livres et à ceux qui participent à l'équipement et au rangement des livres.

Elle sera occupée tous les lundis, mardis et jeudis soir pour les ateliers « Lire et Faire Lire ».

salle Art et Sciences : qui sert d'atelier pour des séances en Art plastique et en Sciences. Elle est aussi utilisée pour deux ateliers du soir (cuisine et sciences)

salles d'étude salles 1 et 13 (à l'étage) et classe de CP.

Salle polyvalente : équipée en matériel audiovisuel, elle sert pour des activités de groupe et pour les ateliers théâtre, danse et musique. Une commande de tapis de sol a été faite pour l'expression corporelle.

Gymnase : pour les activités EPS

Un vidéo-projecteur et un écran mobiles pour l'école (fourni par la ville)

Les commandes : Toutes les classes avaient les fournitures nécessaires pour commencer l'année scolaire.

Question des parents

Quels jeux (ballons, raquettes, cerceaux, diabolo...) sont mis à disposition des enfants ?

Pour le temps scolaire, du matériel a été commandé (ballons, cerceaux). Je rappelle que dans le passé, l'école a fourni des raquettes de ping-pong pour les récréations. Elles n'ont pas duré longtemps. C'est pourquoi nous avons autorisé les enfants à apporter leurs propres raquettes ou diabolos. Ils sont souvent plus respectueux de leur propre matériel, sachant qu'ils en sont responsables. Sylviane remarque que le matériel prêté le midi est très vite usé et demande aux parents de ne pas hésiter à faire des dons (raquette de badminton par exemple). M. Lemau demande également des puzzles pour l'étude. Les Parents d'Elève enverront un email aux parents en ce sens.

Serait-il envisageable d'avoir une (première) liste du matériel de rentrée en juin afin d'anticiper les achats pendant les vacances d'été.

Les enseignants sont d'accord pour constituer une liste minimale commune aux classes pour le petit matériel « classique » de rentrée en juin. Cela évitera aussi aux parents d'acheter des fournitures inutiles.

En revanche, en fonction des répartitions ou/et de l'arrivée d'un enseignant à l'école en septembre, il peut être demandé un complément aux familles dans la limite du raisonnable et de ce qui est autorisé.

Les comptes : Bilan 2014/2015 du compte OCCE

Dépenses : 4780 € (2792 € de charges éducatives)

Recettes : 4094 €

Subventions mairie : 1834 € (subventions aux projets, aux études, et 10 % du budget mairie)

Vente photos : 550 €

Passif 2015/2016 : 2333 €

Les parents d'élèves informent de la possibilité de solliciter l'APE pour le financement de projets.

TEMPS PÉRI-SCOLAIRES

- Pause méridienne

Environ 136 enfants mangent à la cantine le midi (85 %). Ils sont sous la responsabilité de Mme PERON-FOLLIC et de 8 animateurs.

Trois services sont assurés (12h10, 12h30, 13h)

Ateliers du midi : rappel sur le fonctionnement du temps du midi.

Un tableau d'affichage a été installé afin de faciliter les informations concernant les ateliers.

- Mercredi

questions de parents : Qui sont les personnes présentes avec les enfants à la cantine le mercredi ? Et le ratio adultes/enfants est-il similaire à celui des autres jours ?

M. Van Den Eynde : 1 pour 8 pour les maternelles et 1 pour 12 pour les élémentaires. 60 à 90 enfants sont présents le mercredi après-midi, au centre de loisir, répartis équitablement entre Quineleu et Châteaugiron Landry. M. Van den Eynde précise que l'accueil des enfants est gratuit (et assuré par la ville de Rennes), jusqu'à 12h30, et que le paiement du repas et de la demi-journée, est demandé aux parents des enfants présents après 12h30.

La responsable de l'accueil du mercredi après-midi est Catherine Legrand.

- Etudes et ateliers du soir

Etude : assurée par M. LEMAU (responsable), M. PIQUEMAL, Mme JAMES et Mme ROBERT, Mme BOUCAULT

Chaque jour, à l'étude, les élèves sont pris en charge par 3 surveillants d'étude jusqu'à 17h45.

Après 17 h 45, un élève peut rentrer seul chez lui, sauf indication écrite des parents. Dans ce cas, l'enfant est inscrit au CALM. Un surveillant d'étude les amène au CALM, auprès de Mme PERON-FOLLIC, la responsable. Le CALM ferme à 18h45.

De 16h45 à 17h45, 4 ateliers sont mis en place : multi-sports le lundi et le vendredi, construction en bois le mardi, tennis de table le jeudi. Ils sont animés par des animateurs associatifs (GYM'MOMES, CPB RAPATEL)

En moyenne, 35 % des élèves restent le soir après l'école (étude et atelier confondus). Lien vers le blog de la ville :

http://www.educarennes.fr/index.php/blog?blog=chateaugiron_landry_accueil_municipal_matin_midi_et_soir.

Lire et faire lire : Dans le but de développer le plaisir de lire et de l'accompagner dans l'apprentissage de la lecture, l'action « Lire et faire lire » est mise en place depuis le 05 octobre sur le temps de l'étude durant toute l'année.

Mise en œuvre par la Ligue de l'Enseignement, ces séances de « lecture-plaisir » sont assurées par des retraités bénévoles, dans la bibliothèque de l'école et durent ½ heure. Trois bénévoles interviennent cette année. Cette année les ateliers Lire et Faire Lire sont ouverts et proposés à tous.

questions de parents

Il semble y avoir cette année moins de variété sur les ateliers du soir et moins d'ateliers globalement le soir. Est-ce le cas ? Si oui, quelles sont les raisons ?

==> Cette année, la dotation du nombre d'ateliers est passée de 10 à 9 (fonction des effectifs constatés en 2014). La logique des rythmes scolaires voulu par la Mairie avec une pause méridienne de 2h15 est de privilégier des activités sur le temps du midi (nombre et diversité).

C'est pourquoi le nombre d'ateliers le soir est passé à 4.

Constatant quelques dysfonctionnements avec certaines associations (animateurs en retard ou absents ne prévenant pas systématiquement, qualité des interventions), l'équipe a validé l'intervention de l'association Gym'mômes qui a proposé 2 ateliers par semaine permettant à plus d'enfants de cycle 2 de participer sur une période plus longue. Et pour les ateliers avec le CPB Rapatel (bois et tennis de table) qui ont été maintenus favorisant l'intervention d'associations locales.

Par ailleurs, nous avons élargi l'accueil des enfants aux ateliers Lire et Faire Lire le soir, en complément du temps d'étude.

Sur le temps d'étude, des ateliers jeux (puzzles, jeux en bois) sont proposés en milieu d'étude après les devoirs.

4- Propositions d'amendements et vote du Règlement Intérieur

Lecture du Règlement Intérieur et amendements.

Débat

Questions des parents relatives au Règlement Intérieur

- Partie Information aux familles

Les enfants de la classe CM1/CM2 semblent éprouver des difficultés à transmettre les papiers aux parents. Serait-il envisageable de revenir à l'utilisation du cahier rouge (car beaucoup de papiers perdus ou information orale) ? Le cahier rouge est d'usage dans toutes les classes de cycle 3 notamment. Il a été rappelé en Conseil des Maîtres l'utilisation du Cahier Rouge.

- Sécurité-Hygiène

Quels premiers soins peuvent être apportés à l'école (par les enseignants et membres du périscolaires) : quelle formation ? Quels moyens ? Quelles règles ?

Pour le scolaire : chaque année le Conseil des Maîtres de rentrée rappelle les gestes de soin (eau + savon, poche de glace), renseignement du registre de soins, courrier/appel pour aviser les parents.

En cas d'urgence, les adultes contactent le 15.

Les enseignants sont titulaires soit de l'AFPS soit du PSC1 (2007, AFPS → PSC1 avec l'apparition du défibrilateur)

Certaines associations proposent des formations « gestes aux premiers secours » à destination des primaires. L'APE pourrait contribuer financièrement. L'équipe enseignante serait-elle intéressée par un projet de ce type ?

La mairie propose des actions APS chaque année. Cette année, notre école n'y a pas participé. Les enseignants abordent la question dans leur programme d'EMC en terme de prévention, de protection lors des exercices incendie. Concernant l'alerte et l'intervention des enfants eux-mêmes, une action avec des formateurs extérieurs est toujours envisageable. M. LEMAU attend la réponse de la Croix-Rouge sur l'initiation aux gestes de secours. Si un financement est demandé, les enseignants pourraient faire appel à l'APE.

Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

5- Projets des classes pour cette année scolaire

Chaque année, les enseignants élaborent des projets en Conseil des maîtres à partir du projet d'école 2012/2015 validé et présenté l'année dernière en Conseil d'Ecole (Axes : De l'oral à la production d'écrit / Développer l'autonomie et l'initiative de tous les élèves)

Au préalable, remerciements à la Mairie pour les projets validés par les commissions d'aide aux actions des écoles de juin et octobre à hauteur de 1200 €.

Les projets de cycle ou/et de classe sont définis par rapport aux compétences du socle commun.

Toutes les classes participent au concours les Incorruptibles (<http://www.lesincos.com>). Participation à l'élection du livre de l'année. Les modalités de participation diffèrent selon les niveaux.

Tour de table des projets de classe programmés

Cycle 2 :

- **projet** « petits bouquineurs »

Mme Morel a présenté le projet aux membres du Conseil

- **sport : Vélo / natation en période 4**

Les élèves de CP, CP/CE1, CE1 iront à la piscine à raison de deux fois par semaine durant la période 4 (piscine St-Georges). Concernant le vélo, une sortie au Parc du Landry clôturera cette activité.

Cycle 3:

- **Projet Droits de l'enfant dans le cadre de la Charte de la Laïcité**

Les élèves de CM1 et de CM2 participent à un projet dans le cadre de la semaine des Droits de l'enfant organisée par la ville de Rennes, avec la Maison du Ronceray, sur la thématique « Droit de penser, liberté de conscience ». Ils ont créé un court métrage collectif.

- **Ecole et Cinéma au CE1 et CE2** : M. LE NEEL

Projections pour les classes : Le Magicien d'Oz / Chantons sous la pluie, les Aventuriers et Ernest et Célestine.

- **Théâtre au CM2 : Projet Ecole/Collège**

- **Arts en CM1 : Arts dans la ville**

- **EPS : Natation, Escrime, Vélo**

- **Conseil des Elèves :**

Journée du 11 novembre : les délégués de classe ont tous participé aux commémorations du 11 novembre. Le 12 et 13 novembre, ils ont présenté respectivement (avec support vidéo et photos) la journée à leur classe pour comprendre le sens de ce jour férié lié à la 1ère Guerre Mondiale.

Le 1^{er} Conseil d'élèves aura lieu le 27 novembre.

6- Travaux réalisés et souhaités

M. LEMAU a rencontré M. STOLZ :

- travaux d'isolation et accessibilité : en étude.

Prévision des travaux en 2016 ou au pire en 2017 précise M. Van Den Eynde.

M. LEMAU a contacté M. BOUDET

« La clôture de la cour telle que nous l'avions envisagée reste d'actualité sur le budget 2016 (travaux probablement réalisés sur l'été 2016)

L'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite est également programmée sur les années 2016 ou 2017 sans plus de précisions actuellement. Ceci sera fonction des budgets disponibles pour ce type de travaux. Idem pour les travaux d'économies d'énergie.

Nous aurons plus de certitudes en mars/ avril prochain lorsque le budget 2016 aura été voté et les opérations mieux planifiées dans le temps »

Question des parents

• **Suite aux demandes de l'association des parents d'élèves, des aménagements sont prévus sur la rue de la 87e Division Territoriale (entrée nord-est de l'école). Quand ces travaux sont-ils prévus ? (ils étaient annoncés fin octobre, mais ils attendent peut être après la Toussaint) Des aménagements spécifiques (panneaux, marquage au sol...) sont-ils prévus pour indiquer qu'il s'agit d'une école : en effet quand on arrive par le nord de la 87e DT, on ne sait pas qu'on arrive sur une école après le tournant et le panneau actuel est particulièrement peu visible contre le mur du cimetière.** M. Van Den Eynde annonce que toute la zone va être mise à 30 km/h. Les travaux devraient démarrer à partir du 23/11 (semaine 48).

• **Serait-il possible d'éviter les travaux d'entretien du square 87ème DT (en particulier la tonte de pelouse) à la sortie d'école car le square est particulièrement utilisé sur ce créneau ?** M. Van Den Eynde répond que cela a été un cas isolé et que cela ne se reproduira pas.

• **Une réfection de la cour élémentaire est-elle prévue ?** Pas prévu au budget 2016.

7- Questions des parents

- **Certains parents ont proposé de contribuer à une action en lien avec l'actualité (par exemple avec réfugiés). L'APE propose de se renseigner sur ce qui pourrait être mis en place à l'échelle de l'école. Est-ce envisageable sur le principe ?**

L'Education Nationale et plus localement l'IA dispose d'unités d'enseignement pour les enfants allophones nouvellement arrivés en France. Ce dispositif concerne donc l'ensemble des enfants migrants depuis plusieurs années. C'est une question qui sera de toute manière abordée dans la scolarité de votre enfant au travers des programmes d'histoire et de l'EMC. Si des élèves abordent la question, nous la traiterons bien évidemment.

Concernant la question d'actualité sur les réfugiés, aucune demande de la part de l'Institution n'a été faite aux établissements scolaires pour traiter cette question. Toute action nous engagerait l'Ecole, or en tant que représentant de l'Etat, nous devons une neutralité et une réserve concernant toute action politique et humanitaire.

Nous ne sommes donc pas favorables à des actions de l'APE au sein de l'école.

- **Pour la prochaine fête de l'école, l'idée a été émise d'organiser une tombola. Cela nécessiterait une participation des enseignants, notamment en amont. Est-ce envisageable sur le principe ? (les modalités précises pourront être précisées ultérieurement)**

Les enseignants sont d'accord sur le principe, à contrario de la maternelle, où la question de la circulation d'argent est plus délicate.